

Décision

Générale

colonial

Décision n° n°9-01-1917 Mesures diverses

n°9-01-1917

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

14 janvier 1917

Numéro JO

n° 243 du 31/01/1917

Date du numéro

31 janvier 1917

TEXTE INTÉGRAL

Par décision du 14 Janvier 1917 l'allocation annuelle allouée à Madame Biastre, lingère du Gouvernement, a été portée de 360 à 480 francs par an à compter du 1er Janvier 1917.